

+

Je soussigné chirurgien juré résidant en cette paroisse, Certifie que
dans la maladie qui a affligé cette Colonie, il y a environ 14 mois sous le nom
de Vapeur. ou (fièvre catarrhale adynamique) a particulièrement exercé ses
ravages dans cette paroisse et notamment sur l'habitation Cély où j'ai eu
et traité journellement cent cinquante noirs, ou noirs grands ou petits dans
le courant du mois d'août 1823 et plus de deux cents idem dans le cours de 7. br d'août
atteints de la dite maladie dont plus de moitié n'ayant pu contenir dans
l'hôpital quoique très vaste, fut placé dans des cases particulières, que
dans le cours de cette épidémie qui a duré près de deux mois cinq noirs
ou noirs furent devenus victimes et qu'il ne soit possible par trouver sur
noirs sur la dite habitⁿ qui en aient été tout à fait exemptés. —
En foi de quoi j'en délivre le présent à M^r Dehane pour servir et
valoir ce que de droit. au grand'aupe le 22 8^{bre} 1824

Serffon

Fonds de Sigy, 316J227

[1 page manuscrite libre placée dans le livre de dépenses et de recettes n°2 à la page de janvier 1825]

Je soussigné chirurgien juré résident en cette paroisse certifie que la maladie qui a affligé cette colonie, il y a environ 14 mois, sous le nom de vapeur (fièvre catarrhale adynamique) a particulièrement exercé ses ravages dans cette paroisse et notamment sur l'habitation Cély où j'ai vu et traité journellement cent cinquante nègres ou négresses grands ou petits dans le courant du mois d'août 1823 et plus de deux cents idem dans le cour de septembre idem atteints de la dite maladie dont plus de la moitié n'ayant pu contenir dans l'hôpital quoique très vaste fut placé dans des cases particulières ; que dans le cour de cette épidémie qui a duré près de deux mois cinq nègres ou négresses ont été victimes et qu'il ne se soit peut-être pas trouvé six nègres sur la dite habitation qui en aient été tout à fait exempts.

En foi de quoi j'ai délivré le présent à M. Dehaut pour servir et valoir ce que de droit à La Grand'Anse le 22 octobre 1824

Seisson